

DÉLIBÉRATION n° 2025/074

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 juin 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Décision modificative n° 1

Considérant que la subvention initialement prévue au CCAS pour un montant de 587 000 € peut-être diminuée, suite à la perception de recettes liées à la facturation des contrats d'hébergement et de soins du dernier trimestre 2024 de l'EHPAD pour un montant de 90 000 €. Ces recettes non prévues initialement au budget du CCAS nous permettent de diminuer la subvention.

Considérant l'annulation du titre de recette en date du 03.12.2024, n° 700 d'une valeur de 57 786.22 € relatif à des pénalités de retard pour les travaux de construction de la coque chaude du cinéma que nous avons appliqués à l'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction).

Considérant l'augmentation des dépenses énergétiques, il convient d'abonder le chapitre 011, sur les articles 60 611, 60 612, 60 613 pour un total de 32 213,78 €.

Il convient d'ajuster la section de fonctionnement en dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ /-	Nouveau total
11	60611	Eau & assainissement	230 000 €	+ 8 053,78 €	238 053,78 €
11	60612	Energie électricité	420 000 €	+ 16 107 €	436 107 €
11	60613	Chauffage urbain	200 000 €	+ 8 053 €	208 053 €
65	657363	Subvention de fonctionnement	587 000 €	- 90 000 €	497 000 € €

		CCAS			
67	673	Titres annulés	3 000 €	+ 57 786.22 €	60 786.22 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision

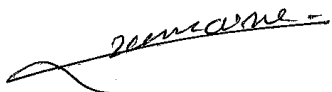
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 19 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

APPROUVE

➤ La décision modificative n° 1 telle que détaillée dans la présente note.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 6 juin 2025